

Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public Arrêté permanent n° 1091049

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue Frère LOUIS à Nantes

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue Frère Louis, dans le sens rue Saint Jacques vers rue Ledru Rollin (depuis le 22 février 1974).

- une signalisation stop est instaurée rue Frère Louis, à l'intersection avec la rue Ledru Rollin (depuis le 23 octobre 1996).

- une signalisation stop est instaurée rue Frère Louis, à l'intersection avec la rue Paul Théry (depuis le 15 novembre 2013).

Article 2. Stationnement : - la rue Frère Louis est soumise au régime du stationnement payant.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P02-109-1049 du 15 novembre 2013 est abrogé.

Fait à Nantes, le 01 JUIN 2023

Pour la Présidente  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Bolo', with a horizontal line underneath.

Pascal BOLO